Ce fichier a été téléchargé le Saturday 14 November 2026 sur Criminocorpus, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
March 29, 2024

- Citer cette page

**Pour citer cette page**

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on March 29, 2024, consulted on Nov. 14, 2026.
Permalink : https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/

# Ordonnance 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante

## Chapitre V — Dispositions diverses.

### Extrait

### Article 44

**Version du Feb. 2, 1945**

**Texte source :** ***Ordonnance 45-174 du 2 février 1945, relative à l'enfance délinquante. JORF, 4 février 1945, p. 530-534 ; rectificatif du 6 mars 1945, p. 1162 ; rectificatif du 21 mars 1945, p. 1530.***

La présente ordonnance entrera en vigueur à une date qui sera fixée par décret. Elle sera publiée au Journal officiel de la République française et exécutée comme loi.

---

**Version du Oct. 1, 1945**

*Cet article n'a pas été abrogé mais il n'a plus d'utilité après l'entrée en vigueur du décret 45-1673 du 30 juillet 1945. Les différentes éditions du Code pénal cessent de le mentionner dans les années cinquante.*